



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} février 2006

Soixantième session

Point 124 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 23 décembre 2005

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/60/608 et Corr.1)]

60/248. Questions spéciales touchant le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007

L'Assemblée générale,

I

Centre du commerce international CNUCED/OMC

Ayant examiné le projet de budget-programme pour le Centre du commerce international CNUCED/OMC pour l'exercice biennal 2006-2007¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

Décide d'approuver le montant de 26 732 000 dollars des États-Unis (au taux de change de 1,27 franc suisse pour 1 dollar) prévu au chapitre 13 (Centre du commerce international CNUCED/OMC) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007¹ ;

II

Plan-cadre d'équipement

Rappelant ses résolutions 54/249 du 23 décembre 1999, 55/238 du 23 décembre 2000, 56/234 et 56/236 du 24 décembre 2001 et 56/286 du 27 juin 2002, la section II de sa résolution 57/292 du 20 décembre 2002, sa résolution 59/295 du 22 juin 2005 et sa décision 58/566 du 8 avril 2004,

Ayant examiné le troisième rapport annuel du Secrétaire général sur la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement³ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴,

¹ A/60/6 (Sect. 13) et Add.1.

² A/60/7/Add.16.

³ A/60/550 et Corr.1 et 2 et Add.1.

⁴ A/60/7/Add.12.

Ayant également examiné les rapports du Comité des commissaires aux comptes⁵ et du Bureau des services de contrôle interne pour la période allant d'août 2004 à juillet 2005⁶,

1. *Estime* qu'il est urgent de poursuivre la mise en œuvre des phases de conception et d'études techniques du plan-cadre d'équipement ;

2. *Autorise* le Secrétaire général à poursuivre les travaux de conception et les activités connexes de gestion du projet et d'élaboration des études techniques pour autant que ces activités puissent être menées sans préjudice de la décision qu'elle prendra ultérieurement au sujet de la stratégie de mise en œuvre du plan-cadre d'équipement ;

3. *Décide* d'ouvrir un crédit de 8 198 000 dollars correspondant à la transformation d'une partie du montant des dépenses dont elle avait autorisé l'engagement et de mettre ce montant en recouvrement en 2006 pour permettre la poursuite des travaux de conception et des activités connexes de gestion du projet et d'élaboration des études techniques, celles qui portent notamment sur les locaux transitoires, ce montant représentant le minimum nécessaire à la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement au cours des quatre premiers mois de 2006 quelle que soit la stratégie qu'elle approuvera ultérieurement ;

4. *Décide également* de revenir en priorité sur la question du plan-cadre d'équipement à la première partie de la reprise de sa session, en mars 2006 ;

III

Dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Ayant examiné le rapport du Comité permanent du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur les dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies⁷, le rapport du Secrétaire général sur les incidences administratives et financières des recommandations figurant dans le rapport du Comité permanent⁸ et les rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁹,

1. *Souscrit* aux recommandations faites par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans ses rapports sur les dépenses administratives de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies¹⁰ et sur les incidences administratives et financières des recommandations figurant dans le rapport du Comité permanent du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies¹¹ ;

2. *Approuve*, au titre de l'administration de la Caisse, des dépenses directement imputables à la Caisse d'un montant total net de 91 722 700 dollars

⁵ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 5 [A/60/5 (Vol. V)].

⁶ A/60/288.

⁷ A/60/183.

⁸ A/C.5/60/18.

⁹ A/60/7/Add.7 et Add.22 et Corr.1.

¹⁰ A/60/7/Add.7.

¹¹ A/60/7/Add.22 et Corr.1.

pour l'exercice biennal 2006-2007 et des prévisions révisées s'élevant à un montant net de 89 563 100 dollars pour l'exercice biennal 2004-2005 ;

3. *Approuve également* un montant supplémentaire de 1 079 000 dollars, en sus des ressources prévues au chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007¹², pour couvrir la part des dépenses administratives du secrétariat central de la Caisse revenant à l'Organisation des Nations Unies ;

4. *Autorise* le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à ajouter aux contributions volontaires au Fonds de secours pour l'exercice biennal 2006-2007, à titre complémentaire, un montant ne dépassant pas 200 000 dollars ;

IV

Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

Rappelant sa résolution 59/276 du 23 décembre 2004,

1. *Prend acte* de la note du Secrétaire général intitulée « Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement présentée suivant les recommandations de son Conseil d'administration concernant le programme de travail de l'Institut pour 2006-2007 »¹³ et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁴ ;

2. *Fait sienne* la proposition tendant à ce que les demandes de subvention pour l'Institut lui soient soumises tous les deux ans, pour examen et approbation, dans le cadre de son examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal pertinent ;

3. *Approuve* pour l'Institut, au titre de l'exercice biennal 2006-2007, une subvention de 468 100 dollars qui sera financée au moyen du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, étant entendu qu'il ne sera demandé aucun crédit supplémentaire au chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007¹⁵ ;

V

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à la reprise de sa session d'organisation et à sa première session de fond de 2005

Prend acte du rapport du Secrétaire général¹⁶ et fait siennes les observations et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁷ ;

¹² A/60/6 (Sect. 1).

¹³ A/C.5/60/3.

¹⁴ A/60/7/Add.8.

¹⁵ A/60/6 (Sect. 4).

¹⁶ A/60/396.

¹⁷ A/60/7/Add.5.

VI

**Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales,
missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées
par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité**

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹⁸ et fait siennes les observations et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁹ ;
2. *Approuve*, pour les 26 missions visées dans le rapport du Secrétaire général¹⁸, l'imputation d'un montant de 100 millions de dollars sur les ressources prévues au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007²⁰ ;
3. *Décide* de reprendre à la première partie de la reprise de sa soixantième session son examen du rapport du Secrétaire général contenant les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité ;
4. *Note* que le solde du crédit de 355 949 300 dollars ouvert pour les missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice 2006-2007 sera de 255 949 300 dollars ;

VII

**Construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la
Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba**

Prend acte du rapport du Secrétaire général²¹ et fait siennes les recommandations faites par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport²² ;

VIII

**Possibilité d'organiser des visites guidées et d'ouvrir une librairie
et une boutique de cadeaux à l'Office des Nations Unies à Nairobi,
et incidences financières connexes**

Rappelant sa résolution 58/263 du 23 décembre 2003,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général²³ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²⁴,

Prie le Secrétaire général de mettre en place, à partir du 1^{er} janvier 2006, un programme de visites guidées à l'Office des Nations Unies à Nairobi et, à ce propos, le prie également d'indiquer le montant effectif des recettes et dépenses afférentes à

¹⁸ A/60/585.

¹⁹ A/60/7/Add.24.

²⁰ A/60/6 (Sect. 3).

²¹ A/60/532.

²² A/60/7/Add.21.

²³ A/59/793.

²⁴ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 7* et rectificatif (A/60/7 et Corr.1), par. VIII.72 et VIII.73.

ce programme dans les rapports sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007, au titre du chapitre 3 des recettes (Services destinés au public)²⁵ ;

IX

Mesures de rationalisation du suivi et de l'évaluation prises par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

1. *Se félicite* des mesures de rationalisation du suivi et de l'évaluation qu'a prises la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, comme suite à sa résolution 58/269 du 23 décembre 2003, et surtout du caractère étendu et systématique des activités d'auto-évaluation que la Commission a entreprises ;

2. *Prie* la Commission de rendre compte des activités qu'elle aura menées dans ce domaine dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 ;

X

Programme de travail relatif à la réforme de la Commission économique pour l'Europe

Accueille avec satisfaction le plan de travail relatif à la réforme de la Commission économique pour l'Europe adopté par la Commission dans sa décision du 2 décembre 2005²⁶, décide que la Commission mettra en œuvre les mesures énoncées dans sa décision et prie le Secrétaire général de dégager les ressources nécessaires à cet effet au titre du chapitre 19 (Développement économique en Europe) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007²⁷ ;

XI

Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2005

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général²⁸ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²⁹,

1. *Décide* d'approuver, avec effet au 1^{er} janvier 2006, le nouveau barème des contributions du personnel que la Commission de la fonction publique internationale a recommandé dans son rapport³⁰ ;

2. *Décide également* de revenir sur les autres questions abordées dans le rapport du Secrétaire général²⁸ à la première partie de la reprise de sa soixantième session ;

²⁵ A/60/6 (Income sect. 3).

²⁶ E/ECE/1434/Rev.1.

²⁷ A/60/6 (Sect. 19).

²⁸ A/60/421 et Corr.1.

²⁹ A/60/7/Add.3.

³⁰ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 30* et rectificatif (A/60/30 et Corr.1), annexe VI.

XII

Viabilité financière de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Rappelant sa résolution 59/252 du 22 décembre 2004 et la section X de sa résolution 59/276 du 23 décembre 2004,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général³¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³²,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général³¹ et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³² ;

2. *Décide* de fournir à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche un montant de 242 400 dollars, correspondant aux frais de location et d'entretien et aux autres dépenses administratives liés à la mise en œuvre du programme de formation de base de l'Institut pour l'exercice biennal 2006-2007 ;

3. *Rappelle* que pour assurer une alimentation régulière du Fonds général et se donner la possibilité de rembourser ses dettes à l'Organisation des Nations Unies, l'Institut doit systématiquement veiller à ce que, chaque fois que possible, les dons à des fins spéciales couvrent les dépenses d'appui au programme à concurrence de 13 p. 100 ;

XIII

Bureau de la déontologie ; examen global du dispositif de gouvernance comprenant une évaluation externe indépendante du système d'audit et de contrôle ; comité consultatif indépendant pour les questions d'audit

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général³³ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³⁴,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général³³ et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³⁴ ;

2. *Rappelle* sa résolution 60/246 du 23 décembre 2005 ;

3. *Note* que les ressources approuvées couvriront la création d'un bureau de la déontologie et la réalisation de l'évaluation visée à l'alinéa *b* du paragraphe 164 de sa résolution 60/1 du 16 septembre 2005 ;

4. *Décide* de créer le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit qui l'aidera à s'acquitter de ses responsabilités en matière de contrôle et prie le Secrétaire général de lui faire des propositions concernant le mandat du comité, de veiller à ce que ce mandat cadre avec les résultats de l'étude sur le dispositif de contrôle actuellement en cours et de lui indiquer les ressources nécessaires à la deuxième partie de la reprise de sa soixantième session ;

³¹ A/60/360.

³² A/60/7/Add.4.

³³ A/60/568 et Corr.1 à 3.

³⁴ A/60/7/Add.23.

XIV**Fonds de réserve**

Note que le solde du Fonds de réserve s'établit à 4 966 000 dollars ;

XV**Incidence des variations des taux de change et d'inflation**

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation »³⁵ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³⁶,

Prend note des prévisions révisées résultant de l'actualisation des coûts fondée sur les variations des taux de change et d'inflation ;

XVI**Corps commun d'inspection**

Approuve pour le Corps commun d'inspection, au titre de l'exercice biennal 2006-2007, un budget d'un montant brut de 10 511 100 dollars ;

XVII**Commission de la fonction publique internationale**

Approuve pour la Commission de la fonction publique internationale, au titre de l'exercice biennal 2006-2007, un budget d'un montant brut de 16 211 300 dollars ;

XVIII**Montant brut du budget cofinancé du Département de la sûreté et de la sécurité**

Approuve pour le Département de la sûreté et de la sécurité, au titre de l'exercice biennal 2006-2007, un budget d'un montant brut de 225 682 400 dollars se répartissant comme suit :

- a) Dispositifs de sécurité sur le terrain : 201 423 900 dollars ;
- b) Services de sûreté et de sécurité à l'Office des Nations Unies à Vienne : 24 258 500 dollars.

*69^e séance plénière
23 décembre 2005*

³⁵ A/60/599.

³⁶ A/60/7/Add.32.